

*Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi***LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE**

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Ray Hnatyshyn, au nom du ministre des Pêches et des Océans,** propose: Que le projet de loi C-5, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. Hnatyshyn, au nom du ministre des Pêches et des Océans,** propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

**M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, je suis pas mal sûr que les députés connaissent bien l'objet du projet de loi C-5 à l'heure qu'il est. En bref, il vise à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce de façon à porter le pouvoir d'emprunt maximal de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce de 20 millions de dollars qu'il est depuis dix ans à 30 millions de dollars. Dans le secteur de la pêche comme dans la plupart des autres secteurs industriels, les cours du marché ont augmenté au cours des dix dernières années, de même que les frais d'exploitation, le coût du carburant, les salaires, etc. Cela vaut certes pour l'OCPED, qui a vu ses frais d'exploitation monter en flèche.

Un programme quinquennal établi récemment par l'Office montre que son capital d'exploitation et ses besoins en immobilisation excéderont les 20 millions de dollars au cours de l'année financière 1985-1986 et qu'ils seront l'année suivante de l'ordre de 24 millions de dollars. Il est révélateur que le versement initial de l'Office, soit le montant versé au début de la saison aux 3,500 pêcheurs relevant de l'OCPED, montant établi à partir des cours prévus du marché, est passé d'un total de 9 millions de dollars en 1974 à plus de 20 millions de dollars en 1983. Comme les députés ont pu le constater d'après un récent communiqué, les ventes totales de l'Office pour l'année 1983-1984 ont dépassé les 44 millions de dollars, ce qui est un chiffre sans précédent.

Peut-être devrions-nous signaler que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce réunit ses capitaux de roulement par voie d'emprunts consentis par le ministre des Finances (M. Wilson). L'Office n'est, bien sûr, pas autorisé à emprunter de cette source ou d'aucune autre au-delà du montant limite arrêté par la loi.

Je tiens également à souligner qu'en vertu de son mandat, l'Office est obligé d'acheter tout le poisson que lui offrent les pêcheurs qui travaillent à l'intérieur du territoire de cinq millions de kilomètres carrés qui lui est attribué. Ces pêcheurs sont, pour la plupart, des autochtones qui, dans la plupart des cas, n'ont pas d'autres moyens de subsistance. Il serait fort malheureux que ces citoyens canadiens très laborieux aient à souffrir du fait que l'Office dispose d'un fonds de roulement insuffisant. Cette situation pourrait très facilement se présenter l'année prochaine si l'on ne haussait pas le plafond d'emprunt comme le propose le projet de loi.

• (1510)

**M. George Henderson (Egmont):** Monsieur le Président, je serai bref. Il est urgent d'adopter ce projet de loi aujourd'hui. Les députés de notre parti approuvent sans aucun doute le

projet de loi C-5 parce que 3,500 pêcheurs, pour la plupart autochtones, ont besoin de cette augmentation du pouvoir d'emprunt de l'Office.

Le gouvernement dont j'ai fait partie a déjà proposé ce projet de loi en 1980. Je me souviens que le député de Western Arctic (M. Nickerson) n'avait pas eu beaucoup d'éloges pour l'Office durant l'étude de deuxième lecture du projet de loi. A son avis, cet organisme exerçait un monopole à l'égard du secteur privé dans cette région. Il a ajouté qu'il approuvait le projet de loi par solidarité envers son parti, mais les observations du député pourraient nous porter à croire que nous n'avons pas compris certaines dispositions de cette mesure.

Même si j'hésite à aborder ce problème, je conseille au ministre, au secrétaire parlementaire et au comité des pêches et des forêts de convoquer des témoins représentant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, pour nous permettre d'approfondir un peu ces accusations.

Je suis ravi de voir les progrès réalisés cette année par l'Office. Selon un communiqué de presse émis le 6 décembre dernier, un paiement final doit être effectué pour 1983-1984 pour un montant global de près de 6 millions de dollars, parmi lesquels le plus fort versement individuel fait à un pêcheur a été de \$78,000. Cela correspond à l'opinion que nous nous sommes faite de l'Office au cours des ans. Cependant, étant donné les réserves exprimées par le député de Western Arctic, nous devrions, au comité, interroger des témoins de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour vérifier le bien-fondé de ces accusations.

Aucun autre député de l'opposition officielle ne désirant participer au débat, nous sommes disposés à adopter ce projet de loi au plus vite.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

**M. Waddell:** Si le député de Western Arctic (M. Nickerson) désire prendre la parole avant moi, je lui cède volontiers ma place.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, je dois dire que j'ai été heureux d'entendre mon collègue, le député d'Egmont (M. Henderson). Je lui sais gré de ses observations.

Il a fait valoir deux choses. D'abord, il a dit que je ne raffolais pas—et cela reflète les vues de mes électeurs—de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce tel qu'il existe actuellement, surtout à cause du monopole qu'il exerce dans ce secteur d'activité. Il a aussi dit que j'étais un fidèle partisan. Bref, il a eu parfaitement raison sur ces deux plans.

Il a dit aussi que le comité permanent des pêches et des océans aurait dû examiner davantage les aspects de la commercialisation du poisson d'eau douce. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Voyons les choses en face: les audiences du comité chargé d'examiner le projet de loi se sont déroulées en toute hâte. On aurait pu insister davantage non seulement sur l'Office lui-même, mais sur l'ensemble du système de commercialisation et sur des solutions de rechange.